

**Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec :
Décisions rendues dans les dossiers de M. Rosaire Sauriol et M. Jean-Pierre Sauriol**

Montréal, le 23 juillet 2018 – Le Conseil de discipline de l'Ordre des ingénieurs du Québec a rendu des décisions à l'égard de M. Rosaire Sauriol et M. Jean-Pierre Sauriol.

Aux termes d'une enquête portant sur des manquements de M. **Rosaire Sauriol** à ses obligations déontologiques entre les années 2002 et 2009, ce dernier a reconnu avoir versé à un parti politique ou à ses représentants un avantage en vue de s'assurer que la firme dont il était dirigeant puisse participer aux appels d'offres pour des contrats municipaux à Montréal et à Longueuil et pour avoir toléré un système permettant de contourner le processus de certains appels d'offres municipaux pour lesdites villes. M. Rosaire Sauriol a démissionné et n'est plus membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis le 19 septembre 2013. Il s'est de plus engagé à ne pas se réinscrire au tableau de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Aux termes d'une enquête portant sur des manquements de M. **Jean-Pierre Sauriol** à ses obligations déontologiques entre les années 2002 et 2009, ce dernier a reconnu avoir versé à un parti politique ou à ses représentants un avantage en vue de s'assurer que la firme dont il était dirigeant puisse participer aux appels d'offres pour des contrats municipaux pour la Ville de Laval. M. Jean-Pierre Sauriol a démissionné et n'est plus membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec depuis le 8 septembre 2015. Il s'est de plus engagé à ne pas se réinscrire au tableau de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Ces décisions sont effectives à la suite du désistement de MM. Rosaire et Jean-Pierre Sauriol quant aux procédures d'appel qu'ils avaient intentées au Tribunal des professions.

À propos de l'Ordre des ingénieurs du Québec

Fondé en 1920, l'Ordre des ingénieurs du Québec regroupe quelque 63 000 professionnels du génie de toutes les disciplines, à l'exception du génie forestier. L'Ordre se veut une référence en matière de professionnalisme et d'excellence en génie, ainsi qu'un organisme rassembleur. Il a pour mission d'assurer la protection du public en agissant afin que les ingénieurs servent la société avec professionnalisme, conformité et intégrité dans l'intérêt du public. Pour plus d'information, consultez le site www.oiq.qc.ca.

– 30 –

Source :
Aline Vandermeer
Conseillère en communication
Ordre des ingénieurs du Québec
Tél. : 514 845-6141 ou 1 800 461-6141, poste 3253